

# La vie des associations

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Suite à notre assemblée générale qui s'est déroulée le 21 août dernier, voici la liste des membres du bureau :

Président : Mr Dominique SERRE  
Vice-président : Mr Joël SOULET  
Trésorière : Mme Karine GOUYGOUX  
Trésorier adjoint : Mr Alexandre DELPEYROUX  
Secrétaire : Mr Jean-Pierre GRANIER  
Secrétaire adjoint : Mr Jean-Pierre FEL

Notre garde-chasse restant Mr Laurent CHASTAGNER.  
Le bureau et les membres de la société de Chasse de Jugeals-Nazareth, tiennent à remercier l'ensemble des propriétaires qui laissent le droit de passage sur leurs terrains.



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Suite à notre réunion du 19 septembre dernier, veuillez trouver la liste du bureau, après élection, de l'Association des Parents d'Elèves de Jugeals-Nazareth.

Présidente : Mme Marilyn ROULET-BARROUL  
Présidente adjoint : Mme Lorène MARSALES  
Trésorière : Sandrine MAZEYRIE  
Trésorière adjointe : Mme Angélique MAACH-POUCH  
Secrétaire : Mme Karine PITAUD  
Secrétaire adjointe : Mme Elodie SOLEILHAVOUP.

## CLUB ARC-EN-CIEL

Le club «Génération Mouvement de Jugeals-Nazareth/Nespouls» fêtera les 80 printemps de Jeannette BOUYSSÉ, Jeanine PIERRON, Georges FARMONTIER, Pierre JUGLARD et Henri LIDON le dimanche 9 octobre 2016 à la salle des fêtes de Nespouls à partir de 14h30. La journée sera animée par Alain ROBERT et Christophe CHATRAS.



## La vie du village

### VACCINATION DE LA GRIPPE

Le cabinet d'infirmières NEGRET-MARQUES met en place une permanence pour la vaccination de la grippe du 24 octobre 2016 au 17 novembre 2016, les mardis et jeudis après-midi de 14h00 à 16h00 sans rendez-vous ou, à domicile sur rendez-vous.



[www.jugeals-nazareth.fr](http://www.jugeals-nazareth.fr)

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53  
Fax : 05 55 85 58 75

Mail : [mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr](mailto:mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr)

Site : [www.jugeals-nazareth.fr](http://www.jugeals-nazareth.fr)

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h et 13h à 19h

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

**Permanence d'un élu le samedi de 9h à 12h.**

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

## INFORMATIONS UTILES

### Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

### Médecin de garde : 15

### Infirmières :

**Catherine CLAUZEL-RUBELLIN**

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

**Stéphanie CHANEL-PACHERIE**

Tel. 05 55 22 03 41

Mob. 06 84 76 40 36

### Carole NEGRET

**& Stéphanie MARQUES**

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 07

### Assistances maternelles :

**Sandra RENAULT** La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

**Jocelyne DUHIN** La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

**Brigitte TILLET** La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

**Maryse IRIGOYEN** Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

### Assistante sociale

**Nathalie Collet** au 0519078131

### Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

### SAMU : 15

### POMPIERS : 18

**GENDARMERIE : 17** ou 05 55 86 08 12

**SAUR** : 05 53 54 60 38

### ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

### Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

### ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

# Le Bulletin

Octobre 2016



## Le mot du Maire

**A** l'approche de la Toussaint, moment choisi par bon nombre d'entre nous pour aller au cimetière se recueillir sur les tombes de nos proches disparus, je tiens à vous apporter quelques informations sur des changements concernant l'entretien des espaces publics.

Les produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage au sein des collectivités vont être interdits au 1er janvier 2017. Certains produits « grand public » seront même interdits à la vente en libre-service. Ces directives sont issues d'une loi votée par l'assemblée nationale le 22 juillet 2015. Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

Pour notre commune, nous devons bien sûr respecter la loi. Cela implique des changements importants dans la façon de travailler de nos agents techniques, tout en conservant nos espaces les plus propres et attrayants possible. Nous avons participé à des réunions d'information et de formation sur le sujet. Pour notre collectivité, nous allons devoir nous adapter en passant par quelques investissements sur des nouveaux outils pour le centre bourg (bordures de trottoirs, de bâtiments, etc.), mais aussi pour les espaces de loisirs (pétanque, foot...).

La partie publique la plus compliquée à gérer dans ce contexte reste nos cimetières. Nous allons devoir repenser totalement notre façon de faire. Déjà, vous avez pu voir qu'il y a de l'herbe dans les allées. Pour l'instant, nous allons faire le maximum afin qu'elles soient tondues le mieux possible, en sachant que les espaces entre-tombes devront être traités manuellement. Après la Toussaint, nous procéderons très certainement à un dernier désherbage chimique, tant que la loi nous le permet, pour ensuite faire un arrachage de toute la végétation, permettant ainsi un ensemencement de toutes les allées avec des graines à pousse lente afin de réduire le nombre de tontes à trois ou quatre par an.

Je tiens aussi à vous rappeler que nous sommes dans un processus de reprise des tombes abandonnées qui va durer trois ans (jusqu'en 2018). Dans ce cadre, un procès-verbal d'abandon a été dressé, et de ce fait nous ne devons pas intervenir en termes d'entretien, ni nous, ni vous, sur les tombes concernées sous peine de casser ce procès-verbal.

Au nom de la collectivité, je vous prie de m'excuser pour le désagrément causé aux familles pour les tombes riveraines, et je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire, Gérard BAGNOL

### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire et le Conseil Municipal invitent toute la population et naturellement les enfants de l'école à être présents à la commémoration de l'armistice signée le 11 novembre 1918, celui-ci marquant la fin des combats de la première guerre mondiale. Cette cérémonie se déroulera le 11 novembre à 11 heures au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle Roger Verdier.

